



Canadian Sheep Breeders' Association

RR 2, Site 7, Box 46 Bluffton, AB T0C 0M0

Toll free: 1-866-956-1116 Fax: 1-877-207-2541

office@sheepbreeders.ca

www.sheepbreeders.ca

La Société Canadienne des Éleveurs de Moutons

NOUVELLES DE LA SCÉM – AUTOMNE 2012

Bourse d'étude : Le Conseil d'administration est heureux d'annoncer que la récipiendaire de la toute première bourse d'étude de la SCÉM est Hannah Porteous. Hannah termine sa 4^e année à l'Université de Guelph, où elle étudie la biologie animale en prévision d'appliquer en médecine vétérinaire au cours de l'année. Hannah a grandi sur une ferme de moutons pur sang près de Chatsworth, ON où elle a démontré du leadership en agriculture en occupant les fonctions de présidente du club ovin 4H local pendant trois ans, en gagnant la compétition *Ladies Lead* à la *Royal Agricultural Winter Fair* et en étant élue comme directrice de l'exposition annuelle de bétail du *College Royal* de l'Université de Guelph. Hannah a également participé à, ou collaboré à la Classique canadienne et la vente de béliers terminaux de l'Association des éleveurs de moutons Suffolk de l'Ontario. Félicitations Hannah!

Le Conseil d'administration remercie tous les candidats qui étaient de grande qualité, et les encourage à appliquer à nouveau en 2013.

La bourse d'étude de la SCÉM est offerte aux étudiants inscrits à un programme universitaire ou collégial et qui sont membres de la SCÉM ou qui ont un parent ou un grand-parent membre de la SCÉM. Une préférence est accordée aux étudiants qui sont activement impliqués au sein de l'industrie ovine ou agricole. Le formulaire d'application pour la bourse sera à nouveau disponible en 2013 via le site Internet de la SCÉM en prévision de l'année scolaire 2013-2014.

Concours des jeunes agriculteurs d'élite du Canada: Félicitations à Johanne Cameron et Martin Brodeur Choquette pour l'obtention du titre de Jeunes agriculteurs d'élite au Québec. Il s'agit d'une première nomination d'un producteur ovine au Québec. Johanne et Martin compétitionnaient contre deux fermes laitières et une ferme maraîchère biologique. Ils passent maintenant au niveau national de la compétition, lequel se tiendra à l'Île-du-Prince-Édouard à la fin novembre. Johanne et Martin élèvent des moutons des races Hampshire, Border Leicester et Romanov, en plus d'avoir un troupeau commercial (650 brebis). Le troupeau complet est inscrit au programme d'évaluation génétique GenOvis, alors que la génétique occupe une place de premier plan dans leur système d'élevage. La ferme produit en moyenne 1200 agneaux par année, en plus de récoltes de soya, de maïs, de blé, d'orge et des semences. Johanne et Martin sont actifs au sein de l'industrie ovine depuis plusieurs années et Johanne est actuellement une administratrice de la SCÉM. Plus de détails concernant le concours seront prochainement disponibles sur le site Internet de la SCÉM.

Importation de génétique et associations de race internationales: Au Canada, pour enregistrer des animaux importés ou des sujets issus de semence importée ou des embryons, la SCÉM doit reconnaître l'association de race sous laquelle l'animal d'origine a été enregistré. Chacune des associations pouvant avoir des règles d'éligibilité et des critères de race très variables, la SCÉM doit s'assurer que les animaux importés sont de qualité équivalente à celle des animaux canadiens.

Lorsqu'elle révisé l'admissibilité d'une association de race internationale, la SCÉM considère 5 critères : 1) Y a-t-il des critères de race documentés et correspondent-ils à ceux de la race au Canada? 2) Quelles sont les exigences en termes d'identification permanente? 3) Est-ce que la généalogie des béliers et des brebis répertorie 4 générations? 4) Est-ce qu'un programme de gradation est autorisé pour l'enregistrement? Si c'est le cas, comment est-ce inscrit sur les papiers d'enregistrement? 5) Est-ce que le processus d'enregistrement est géré via un registre officiel sous la supervision d'un registraire officiel?

Actuellement, plus de 70 associations internationales sont approuvées et leur liste est disponible sur le site Internet de la SCÉM ou via la SCEA. Tout animal enregistré sous l'une ou l'autre de ces associations devrait pouvoir être enregistré par la SCÉM. Toutefois, il est fortement recommandé de fournir à Lorna Woolsey, registraire à la SCEA, une copie des papiers d'enregistrement de l'animal pour validation AVANT l'importation. Si l'association qui vous intéresse n'apparaît pas sur la liste des associations approuvées, veuillez soumettre le nom de celle-ci à la SCÉM pour étude. La collecte d'information auprès des associations, leur étude et les discussions au Conseil d'administration pouvant prendre un certain temps, il est préférable de prévoir un bon délai entre l'envoi de votre demande et la date d'importation prévue.

Le Comité responsable des critères de race de la SCÉM révisé actuellement toutes les associations qui sont déjà approuvées afin de fournir une information à jour aux producteurs canadiens. Certaines associations risquent d'être retirées de la liste des «approuvées» puisqu'elles ne rencontrent pas les critères d'admissibilité en vigueur à la SCÉM. Si vous avez des commentaires ou des préoccupations à ce sujet, veuillez communiquer avec votre directeur provincial de la SCÉM.

Vente de sujets de race pure: Le Conseil d'administration a mis à jour les modalités et conditions devant être considérées par les éleveurs lors de la vente de sujets enregistrés. Établir un contrat avant une vente guidera l'acheteur et le vendeur en cas de problème. Une bonne communication et l'intégrité de l'éleveur sont des éléments clés au développement d'une entreprise et d'une industrie de bonne réputation. Le document des modalités et conditions, disponible dans la section « Ressources pour les membres » du site Internet de la SCÉM, peut être utilisé pour encadrer les transactions. Le document peut également être utilisé auprès d'un imprimeur pour la création d'un bloc de factures personnalisées selon vos besoins.

La Loi sur la généalogie des animaux est très claire quant à l'utilisation des termes «animal de race pure» et «enregistré» dans les transactions. Si l'un ou l'autre de ces termes est utilisé pour décrire un animal, l'acheteur est en droit d'obtenir les papiers d'enregistrement correspondants. Un acheteur acquérant un animal comme «pur sang non enregistré» peut légalement s'attendre aussi à obtenir des papiers d'enregistrement. Si un animal est enregistré auprès d'une association hors Canada, le vendeur doit être très clair à l'effet que l'animal ne sera pas enregistré au Canada.

Si un producteur souhaite vendre des animaux non enregistrés, il doit indiquer, par exemple, que cet animal a «2 parents pur sang enregistrés» d'une race donnée. Ils doivent toutefois préciser par écrit que cet animal est vendu comme étant non enregistré ou sans papiers et que ni lui-même ni sa progéniture ne seront éligibles pour l'enregistrement au Canada. Il est conseillé de faire reconnaître par écrit par l'acheteur que l'animal non enregistré est vendu sans papiers et qu'il ne sera pas éligible à l'enregistrement.

Il est important de se souvenir que la Loi sur la généalogie des animaux stipule que les papiers d'enregistrement doivent être transférés à l'acheteur dans les 6 mois suivant la vente. Advenant que les papiers n'aient pas été transférés à l'acheteur, une amende peut être imposée et la SCÉM peut suspendre ou même expulser un membre.

Membres du Québec: veuillez soumettre toutes vos demandes d'enregistrement d'animaux 2012 avant le 1^{er} décembre. La SCEA est fermée pour la période des Fêtes et il faut prévoir un délai pour compléter le processus d'enregistrement avant la fin de l'année. Comme demandé par l'association provinciale, les enregistrements tardifs ne seront plus datés rétroactivement au 31 décembre.

Réunion générale annuelle:

L'AGA de la SCÉM se tiendra à Québec, le 9 mars 2013. Les détails seront acheminés par la poste à tous les membres en janvier.

Classique canadienne du mouton :

La Classique canadienne du mouton 2013 se tiendra à Barriere CB, qui est à 45 minutes au nord-ouest de Kamloops, du 28 au 30 juin. Les règlements et les formulaires d'inscription seront acheminés par la poste en janvier.

Afin de demeurer sur la liste d'envoi, il est important d'être un membre en règle de la SCÉM et d'avoir une adresse de courriel active. Veuillez renouveler votre adhésion annuelle dès maintenant en contactant la SCEA en ligne au www.clrc.ca ou en appelant Lorna Woolsey au 1-877-833-7110 poste 306 (pour le service en français, contactez LauraLee Mills au poste 314).